



CPAS
de Verviers

Déclaration de politique sociale
Mandature 2018 – 2024



Table des matières

Introduction.....	2
1) <u>Développer une politique proactive de lutte contre la pauvreté.....</u>	2
a. <u>Le DUS.....</u>	2
b. <u>Le service d'aide sociale.....</u>	2
c. <u>L'insertion socioprofessionnelle</u>	2
d. <u>Le service médiation de dettes et le service énergie.....</u>	3
2) <u>MR/MRS.....</u>	3
3) <u>Création d'une résidence services intergénérationnelle</u>	3
4) <u>Assurer un suivi des enfants/adolescents qui sont hébergés dans les maisons d'enfants.....</u>	4
5) <u>Permettre au personnel du CPAS de s'épanouir dans son travail</u>	4
6) <u>Avoir une politique ambitieuse en matière de lutte contre le réchauffement climatique.....</u>	4
7) <u>La santé mentale et les assuétudes</u>	5
8) <u>Gérer les finances du Centre afin de mener à bien nos projets tout en gardant un budget équilibré.....</u>	5

Introduction

La présente déclaration a pour ambition de dresser une liste non exhaustive des objectifs de la majorité PS-MR-NV au CPAS. Ces objectifs transcendent la période 2018-2024. La volonté de la majorité est d'y associer l'ensemble des bonnes volontés : la minorité, les agents du Centre, la Ville de Verviers, la société civile, ...

Cette déclaration a un objectif ambitieux : rendre Verviers meilleur !

A cette fin, nous avons divisé cette partie de la déclaration de politique sociale en huit sections. Dans les années qui vont venir, ces volontés seront traduites dans les budgets et dans des actes concrets.

1) Développer une politique proactive de lutte contre la pauvreté

A travers l'ensemble des actions qui seront mises en place, la majorité au CPAS de Verviers mènera une politique volontariste de lutte contre la pauvreté. Pour cela, le CPAS pourra s'appuyer sur un personnel professionnel et bien formé réparti dans quatre services de lutte contre la pauvreté.

a. Le DUS

Le dispositif d'urgence sociale existe afin de fournir une réponse immédiate et professionnelle aux besoins sociaux urgents de la population. La majorité souhaite que le DUS possède les moyens de répondre au mieux aux défis d'une société en pleine mutation et qui marginalise parfois les citoyens les plus précarisés. En outre, le DUS doit être une porte vers les autres services rendus par notre Centre et par les autres structures de lutte contre la grande précarité. Si la majorité sera très attentive durant toute l'année aux urgences sociales, le plan « grands froids » viendra renforcer les moyens du DUS afin que chaque personne puisse bénéficier d'un logement durant les périodes les plus froides de l'année.

b. Le service d'aide sociale

L'aide sociale telle que décrite par l'article premier de la loi organique des CPAS est définie comme étant le droit pour chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. La majorité au CPAS de Verviers garantira à chaque demandeur d'une aide sociale un traitement professionnel, neutre et rapide de sa demande. Le secret professionnel sera garanti. Elle mettra en œuvre un suivi adapté des situations des demandeurs.

En outre, le CPAS aura un rôle de coordination et de monitoring dans la politique sociale de l'entité de Verviers. Le CPAS améliorera notamment la valorisation et la distribution des invendus alimentaires par les différents partenaires dont le relais social.

c. L'insertion socioprofessionnelle

L'insertion socioprofessionnelle des usagers du CPAS est au cœur de la politique menée par le Centre. L'objectif final de cette politique est de permettre aux personnes de vivre d'une manière autonome en devenant d'abord acteur de leurs destinées. En effet, la mission principale d'un CPAS est de permettre à chaque personne de se réaliser pleinement. La majorité veillera à ce que chaque usager puisse avoir un accès aux services de l'insertion socioprofessionnelle. Le caractère fondamental de ce service sera mis en exergue. Afin de favoriser l'insertion socio professionnelle des usagers du CPAS, l'opportunité de créer une autoécole sociale est envisagée, l'apprentissage du français sera promu. En

outre, tout en poursuivant la politique menée avec le secteur public, des partenariats seront développés avec le secteur privé afin favoriser l'insertion via les articles 60 et 61 de la loi organique.

d. Le service médiation de dettes et le service énergie

Une maladie, une séparation, une perte d'emploi, ... Il y a de nombreux éléments qui peuvent entraîner des problèmes d'endettement. La volonté de la majorité est de permettre au service de la médiation de dettes et au service de l'énergie d'avoir les moyens nécessaires afin de poursuivre le travail de qualité mené par ces services.

2) MR/MRS

Actuellement, notre Centre possède trois maisons de repos/maisons de repos et de soins (MR/MRS). Nous souhaitons garantir un ancrage local de ces établissements afin qu'ils bénéficient aux verviétois et aux verviétoises. Cet ancrage local sera garanti en conservant nos MR/MRS sous la gestion directe du CPAS. L'intercommunalisation des MR/MRS est donc inenvisageable pour la majorité politique au CPAS de Verviers. En outre, le Centre a la volonté de garantir à chacun de nos aînés un accès aux maisons de repos tout en garantissant un encadrement par du personnel bien formé.

De plus, la volonté de la majorité est de poursuivre les investissements dans les trois maisons de repos afin de garantir à chaque senior un séjour de qualité mais aussi afin d'ouvrir celles-ci sur le monde extérieur. Pour cela, une dynamique intergénérationnelle sera mise en place. Elle se fera via des partenariats entre nos MR/MRS et des institutions locales.

3) Création d'une résidence services intergénérationnelle

Verviers manque cruellement de place en résidences services : c'est-à-dire des appartements adaptés afin d'accueillir des personnes âgées autonomes. La volonté de la majorité est de créer une résidence services sur le site de la MR/MRS la Barcarolle à Stembert. Ce site sera entièrement intergénérationnel il pourrait accueillir une crèche, un service de consultation de l'ONE, une halte-garderie, une maison d'enfants, une école de devoirs, un centre de jour pour les aînés. Le but de ce projet est d'ajouter de la vie sur ce site et de valoriser nos aînés qui peuvent tant apprendre aux plus jeunes mais qui peuvent également beaucoup apprendre de la jeunesse.

La volonté de la majorité est d'aménager le site afin de permettre des échanges intergénérationnels et d'ouvrir cette structure à la société civile verviétoise.

De plus, la majorité va analyser l'opportunité de créer dans cette structure une cuisine qui livrerait des repas chauds aux écoles et aux plaines de Verviers.

4) Assurer un suivi des enfants/adolescents qui sont hébergés dans les maisons d'enfants

Actuellement, le CPAS possède deux maisons d'enfants. Ces structures accueillent des enfants de la naissance jusqu'à l'âge de 18 ans. La volonté de la majorité est d'investir dans l'avenir de ces jeunes afin de leur permettre d'être les plus épanouis possible et de s'insérer pleinement dans la société.

En outre, la majorité souhaite mettre en place un mécanisme afin d'assurer une transition entre le moment où l'enfant devient majeur et celui où il devient autonome. Pour ce faire, la majorité

investiguera dans les moyens nécessaires afin de permettre à chaque jeune majeur de bénéficier d'un encadrement individualisé et professionnel durant cette période.

5) Permettre au personnel du CPAS de s'épanouir dans son travail

Le personnel du CPAS réalise un travail important au bénéfice de l'ensemble des Verviétoises et des Verviétois. La majorité reconnaît la qualité du travail fourni par les agents du CPAS et souhaite le mettre en évidence.

A cette fin la commission du service social du personnel sera relancée et aura pour mission de répondre au mieux aux attentes du personnel. En outre, la volonté de la majorité est de privilégier un dialogue social constructif et d'être à l'écoute des membres du personnel.

En parallèle, la majorité souhaite poursuivre la statutarisation des agents et va analyser les conditions d'une création optimale d'un second pilier de pension en faveur du personnel contractuel. Dans sa politique de recrutement, le CPAS aura à cœur de fournir des emplois durables.

Les mandataires ne manqueront pas de reconnaître la qualité des membres du personnel et de mettre à l'honneur le travail accompli. La communication interne et externe sera améliorée.

La majorité réalisera de nouveaux ateliers pour le service des travaux afin de renforcer la qualité des prestations et d'améliorer les conditions de travail du personnel.

Afin de permettre aux membres du personnel de s'épanouir dans leur travail, la majorité a la volonté de leur permettre de bénéficier de formations tout au long de leur carrière et de disposer d'outils performants adaptés à notre époque.

Après une analyse budgétaire approfondie, la majorité souhaite intégrer les services du CPAS dans la future cité administrative.

6) Avoir une politique ambitieuse en matière de lutte contre le réchauffement climatique

Le réchauffement climatique ne fait plus aucun doute. Il est du devoir des institutions locales d'agir. Le CPAS de Verviers est le second employeur de Verviers. Le souhait de la majorité est d'avoir une politique ambitieuse et concrète en matière de lutte contre le réchauffement climatique. A cette fin, la majorité réalisera un audit énergétique des bâtiments du CPAS et effectuera les travaux nécessaires afin de réduire l'impact énergétique du Centre.

De plus, lors de la passation des marchés publics, le Centre sera particulièrement attentif aux clauses sociales et environnementales. Dans le cadre du renouvellement du charroi, la majorité favorisera les véhicules les moins polluants (CNG, électrique, hybride, ...)

Une politique de réduction des papiers sera mise en place ainsi qu'une politique de recyclage des déchets.

Le personnel et les usagers du Centre seront pleinement associés à cette dynamique.

7) La santé mentale et les assuétudes

De plus en plus souvent, le personnel du Centre est confronté à des difficultés de santé mentale et d'assuétude dans le chef des usagers. Afin de permettre aux personnes rencontrant ce type de difficultés de bénéficier de l'encadrement adéquat, la majorité souhaite étudier le problème sous tous ses aspects et avec une vision globale. Des partenariats seront créés entre le CPAS et des équipes pluridisciplinaires afin de permettre au Centre d'avoir l'ensemble des outils nécessaires pour encadrer ces problématiques.

Malheureusement, les problématiques de santé mentale touchent aussi les mineurs d'âge. Le Centre souhaite accompagner le personnel des maisons d'enfants afin de résoudre au plus vite ces problèmes et de permettre aux enfants de résoudre leurs difficultés. En outre, la Centre analysera l'opportunité de créer une maison d'enfants spécialisée afin d'accompagner ce type de public.

8) Gérer les finances du Centre afin de mener à bien nos projets tout en gardant un budget équilibré

Le budget n'étant pas extensible à loisir, la majorité souhaite que le budget du Centre reste à l'équilibre afin de ne pas impacter les politiques futures du CPAS. Les investissements seront donc réalisés dans le respect des budgets. Il convient cependant de préciser, que les réserves financières du Centre ne constituent qu'une petite partie des financements des projets découlant de la DPS. En outre, la majorité sollicitera les pouvoirs subsidiant afin que le Centre bénéficie d'un plus grand nombre de subventions possible. Le PST spécifique au CPAS reprendra en détails les moyens, tant humains que financiers nécessaires pour la réalisation de la DPS. Finalement, la majorité au CPAS souhaite collaborer étroitement avec la Ville de Verviers.